



## GREGAM BASEBALL CLUB

SAISON 2008- 2009

**Gregam Baseball Club**

Résidence Artimon

8 rue Hochenschwand

56610 ARRADON

Tel 06.85.54.63.54

Association Loi 1901 du 28 septembre 2007

Site Internet: <http://www.gregam-baseball.com>

E-Mail : [gregam.baseball@gmail.com](mailto:gregam.baseball@gmail.com)

## DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2008 - 2009

### LES ENTRAÎNEMENTS

Terrain Stabilisé Bld du stade à Grand-Champ :

- Le Mercredi de 14h à 16h pour les Benjamins / Minimes : nés de 2000 à 1995
- Le Mercredi de 16h à 18h pour les Cadets : nés de 1994 à 1992
- Le Jeudi de 19h à 21h pour les Juniors / Séniors : nés à partir de 1991
- Le Samedi de 10h à 12h pour les Juniors / Séniors : nés à partir de 1991

### LES CONTACTS

- **Président et Coach Juniors/Séniors : Julien RENIER** (Tel. : 06.85.54.63.54)
- **Vice Président et Coach Benjamins/Minimes : Paul CHAUVIN** (Tel. : 06.33.68.20.94) et Jean Baptiste GOURMEL
- **Coach Cadets : Jean-Baptiste GOURMEL** (Tel. : 06.24.45.18.77) et Julien RENIER

Tous nos entraîneurs sont titulaires du **Diplôme Fédéral Initiateur**.

NB : Les entraînements en extérieur pourront être suspendus en fonction des conditions météo.

MONTANT DES INSCRIPTIONS

	<b>BASEBALL</b>	<b>COTISATION</b>
<b><i>SENIORS</i></b>	1988 et avant	80€
<b><i>JUNIORS</i></b>	1989/1990/1991	70€
<b><i>CADETS</i></b>	1992/1993/1994	70€
<b><i>MINIMES</i></b>	1995/1996/1997	50€
<b><i>BENJAMINS</i></b>	1998/1999/2000	50€
<b><i>MEMBRE ACTIF NON PRATIQUANT</i></b>		40€

## FICHE D'INSCRIPTION saison 2008 – 2009

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse E-Mail : .....@.....

Date de naissance : .../.../..... Lieu de naissance : .....

Sexe :  M  F

Nationalité : .....

Groupe Sanguin : .....

Contres indications médicales particulières :

.....

.....

.....

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Classification (1)  Benjamin  Minime  Cadet  Junior  SeniorEtes vous secouriste (1) :  OUI  NON Si oui quel diplôme avez-vous ?

.....

Avez-vous déjà été licencié dans un autre club de Baseball (1) :  OUI  NON

Si oui lequel..... Votre N° de licence : .....

Etes vous (1)  Initiateur fédéral  Arbitre fédéral  Scoreur Fédéral autre :

.....

Comment avez vous connu le **Gregam Baseball Club** (presse, amis, affichage, Office Municipal des Sports, Ligue, parrainage, initiations diverses, site Internet, si autres préciser.)

.....

*Pour vous inscrire au Gregam Baseball Club, vous devez nous fournir avec cette fiche d'inscription dûment remplie :*

- 1 certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du baseball et autorisant un surclassement (C'est la possibilité de jouer occasionnellement dans une catégorie supérieure)
- 1 photo d'identité avec nom et prénom au dos
- Photocopie recto verso de la carte d'identité
- Le montant de la cotisation par chèque à l'ordre de **Gregam Baseball Club**
- autorisation parentale (pour les mineurs)
- règlement intérieur daté et signé

(1) cocher la case correspondante

# AUTORISATIONS

***Pour les enfants mineurs, les autorisations parentales, d'évacuation et de soins doivent être obligatoirement remplies.***

Je soussigné ..... responsable légal  
de l'enfant .....

## **AUTORISATION PARENTALE**

Autorise mon enfant à participer aux activités du GREGAM BASEBALL CLUB.

## **AUTORISATION D'EVACUATION ET DE SOINS**

Autorise l'équipe de direction du GREGAM BASEBALL CLUB à prendre, sur avis médical, toutes dispositions nécessitées par l'état de mon enfant en cas d'accident si le responsable légal n'est pas joignable et/ou ne peut être présent.

## **AUTORISATION DE TRANSPORT**

Autorise mon enfant à emprunter les moyens de transport mis à sa disposition par le club.

**Je m'engage à ne pas intervenir juridiquement** contre le GREGAM BASEBALL CLUB en cas d'accident. Dans le cas contraire, j'accompagnerai moi-même mon enfant à chaque déplacement.

## **AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES**

Autorise le GREGAM BASEBALL CLUB à prendre en photo mon enfant pendant les activités au sein du club. J'autorise le GREGAM BASEBALL CLUB à afficher ces Photos dans ses locaux ou lieux que le club utilise et éventuellement à publier ces photos dans des supports internes et/ou externes du club (journal, site internet ...). J'ai pris bonne note que cette disposition n'ouvre droit à aucune rémunération.

## **AUTORISATION DE RETOUR AU DOMICILE**

Autorise mon enfant à rentrer par ses propres moyens après un entraînement ou match. Dans le cas contraire, les parents devront venir chercher leur enfant dans le gymnase aux horaires de fin d'entraînement ou de match. Il est important de noter qu'en dehors des horaires d'entraînement ou de match, l'enfant est sous la responsabilité des parents.

Fait à

Le

Lu & approuvé,  
Signature

# REGLEMENT INTERIEUR

## Article 1

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la vie de l'association non explicitement prévues par les statuts.

## CHAPITRE 1 – GENERALITES

### Article 2

Le baseball est une activité individuelle et collective se pratiquant dans une ambiance conviviale et amicale. L'adhésion au club implique le respect de ces principes.

### Article 3

Pour prétendre prendre part aux entraînements, tout demandeur devra être couvert par une assurance sportive : il devra donc avoir rempli tout les papiers fournis à l'inscription.

### Article 4

Tout licencié s'engage à jouer dans le respect de ses partenaires, de ses adversaires, du corps arbitral et selon l'éthique sportive, sous peine de sanction.

### Article 5

Tout licencié se doit de respecter et de faire respecter les installations mises à sa disposition par le club, la mairie ou tout autre association ou organisme.

## CHAPITRE 2 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### Article 6

Tout licencié peut, sur demande auprès du bureau directeur et si celle-ci est acceptée par le bureau, intégrer une des commissions de l'association.

### Article 7

Tous les cas non prévus par le présent règlement, les statuts ou le règlement fédéral seront étudiés par le bureau directeur du Gregam Baseball Club.

### Article 8

Toutes les informations concernant les matches à venir sont communiquées par l'entraîneur. Il récapitule les rendez-vous pour les semaines à venir. Ainsi chaque personne est priée de s'organiser pour prévenir une semaine auparavant ses absences. Il en est de même pour les personnes prenant leur voiture.

### Article 9

Un annuaire sera distribué en début d'année, afin de faciliter la communication dans l'association. N'hésitez pas à le demander. Il indique les responsables de chaque commission et d'équipe.

## CHAPITRE 3 - ORGANISATION SPORTIVE

### Article 10

Un joueur n'étant pas en règle avec les instances dirigeantes du club ne pourra prendre part au jeu. Des autorisations parentales devront être remplies pour que l'enfant mineur puisse participer aux activités.

### Article 11

Tout dossier disciplinaire, ou manquement de quelque sorte, sera examiné par le bureau directeur en collaboration avec le joueur et son entraîneur, avec prise de décision à l'issue de l'entretien.

### Article 12

Durant l'entraînement, seul l'entraîneur prend des initiatives. Aucune autre personne ne pourra intervenir. Il est apte à

exclure pour la séance la personne qui ne respectera pas les consignes et devra faire un rapport au bureau directeur.

### Article 13

Les entraîneurs doivent assurer leurs responsabilités dans l'association. Ainsi ils doivent participer à chaque entraînement et match de l'équipe. Néanmoins ils peuvent demander une dérogation au bureau directeur en cas d'impératif externe.

### Article 14

Des matches sont prévus à l'avance pendant les WE ou semaine. Néanmoins de nombreux joueurs sont absents à ces dates là. Des matches peuvent être annulés en cas de manque de joueurs sans que la faute ne puisse être imputée au club.

## CHAPITRE 4 - ORGANISATION FINANCIERE

### Article 15

Pour pouvoir prendre part aux activités du club, le licencié devra être à jour de sa cotisation.

### Article 16

La cotisation est fixée chaque année et ne peut augmenter durant l'année. Des différences peuvent exister en fonction des catégories d'âge et de l'activité dans l'association.

### Article 17

En cas de mutation d'un joueur, ce dernier doit s'acquitter des frais de mutation. Selon les finances du club et des services rendus par le licencié au club, le club encaissera le règlement en totalité, en partie ou le rendra au licencié.

### Article 18

Afin de permettre d'alléger la charge de sa cotisation, le club propose de rembourser dans la mesure du possible la cotisation à tout licencié qui trouvera un sponsor au moins équivalent à 250 €. Les détails seront à voir avec le trésorier.

### Article 19

En cas de sanctions financières et/ou sportives portant sur un licencié, ces dernières seront à la charge du joueur et ne pourront être prise en charge par le club. Toute dégradation du matériel de l'association, de la mairie ou autre, seront à la charge de la personne ayant commis la dégradation. En outre, le bureau se réservera le droit d'appliquer d'éventuelles autres sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent.

### Article 20

Pour les déplacements lors des matches, le club pourra signer des notes de frais pour les déplacements à l'extérieur du département. Ces notes de frais sont déductibles des impôts en tant que dons. De ce fait, s'il manque des voitures lors de déplacements, le club ne saurait être tenu responsable.

## CHAPITRE 5 - REGLEMENT INTERIEUR

### Article 21

Le fait de signer ce document implique sa connaissance et son approbation. Nul ne pourra participer à la vie du club sans en avoir signé la présente déclaration.

.....

Nom et Prénom : .....

Date : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Signature de l'adhérent et du responsable légal pour les mineurs :